M. Douglas: Monsieur l'Orateur, je pense que c'est là une excellente proposition. Je voudrais demander au premier ministre ou au ministre de l'Industrie s'ils voudraient, au cas où il serait impossible de réserver la mesure législative—car elle doit entrer en vigueur le 1er juillet—songer à prendre des engagements pour que plus tard, lorsque la Chambre sera saisie du bill, l'examen du règlement soit retardé jusqu'à ce que le Parlement se réunisse de nouveau et soit alors déféré à un comité de la Chambre. A mon avis, ce qui préoccupe les députés, c'est qu'ils n'ont pas été renseignés à ce sujet et qu'ils n'ont pas vu les règlements. Je demanderais donc au ministre s'il serait possible de retarder jusqu'à l'automne l'émission du décret du conseil entérinant ces règlements.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, le ministre du Travail pourrait peut-être présenter ses prévisions supplémentaires à l'appel de l'ordre du jour; nous pourrions alors disposer de l'autre question lorsque la Chambre en sera saisie.

## LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Lamoureux.

## MINISTÈRE DU TRAVAIL

5c. En vue d'étendre la portée du Crédit 5 du ministère du Travail du Budget des dépenses de 1965-1966 pour inclure l'autorisation de verser, conformément au règlement approuvé par le gouverneur en conseil, des paiements à titre d'aide de transition aux personnes employées dans les usines de fabrication d'automobiles et de pièces d'automobiles qui perdent leur emploi en raison de la mise en œuvre de l'Accord entre le Canada et les États-Unis sur l'industrie de l'automobile, \$5,000,000.

M. le président: A l'ordre! La Chambre est formée en comité des subsides pour l'étude du budget supplémentaire (C), pour l'année se terminant le 31 mars 1966: crédit 5c du ministère du Travail. Le crédit est-il adopté?

L'hon. M. Starr: Monsieur le président, je ne vois pas le ministre du Travail.

L'hon. M. Martin: Il descend tout de suite, monsieur le président; il est allé chercher ses dossiers.

L'hon. M. Starr: Vu que ce crédit s'établit à 5 millions de dollars, le ministre du Travail voudra peut-être faire une brève déclaration, donnant plus de détails que dans l'annonce.

L'hen. M. Gordon: Monsieur le président, je me demande si vous pourriez mettre en délibération l'article L27c du ministère de l'Industrie en attendant l'arrivée à la Chambre du ministre du Travail qui est déjà en chemin.

M. le président: Les députés sont-ils d'accord pour réserver l'article 5c?

Des voix: D'accord! (L'article est réservé.)

## MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

L27c. Prêts, pendant l'année financière en cours et les années subséquentes, selon les modalités et conditions prescrites par le gouverneur en conseil, afin d'aider les fabricants que touche l'Accord entre le Canada et les États-Unis sur l'industrie de l'automobile à modifier et à augmenter leur production; de tels prêts seront consentis aux fins de l'achat, de la construction, de l'aménagement, de la rénovation, de l'amélioration, de la transformation ou de l'addition de terrains, de bâtiments, de matériel, d'installations ou de machines et en vue de constituer un fonds de roulement; et autoriser, nonobstant l'article 30 de la loi sur l'administration financière, des engagements d'un montant total s'élevant à \$20,000,000 pour les fins précitées pendant l'année financière en cours et les années subséquentes, \$10,000,000.

L'hon. M. Lambert: Monsieur le président, le ministre de l'Industrie, qui est ici, pourrait-il donner au comité un aperçu des modalités selon lesquelles les prêts seront consentis aux termes de ce crédit L27c? Ces prêts doivent être consentis à l'industrie et j'estime qu'on devrait nous faire connaître d'une façon claire et précise les intentions du gouvernement à l'égard de ces prêts, afin que nous puissions constater dans quelle proportion ils seront répartis, et connaître d'autres détails. On ne devrait pas nous demander d'accorder carte blanche en approuvant un crédit de 10 millions de dollars sur un engagement de \$20 millions.

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, si je pouvais renvoyer l'honorable représentant à ma déclaration initiale, consignée dans le hansard, il constatera qu'on y trouve un exposé des conditions auxquelles les prêts seraient consentis.

M. Hales: Monsieur le président, sauf erreur, le ministre de l'Industrie demande au comité d'adopter une prévision supplémentaire de 10 millions, qui servira à aider les fabricants canadiens de pièces d'automobiles—non pas les fabricants de voitures, mais les fabricants de pièces. Ils se sont aperçus qu'ils devaient donner plus d'ampleur à leur activité et la rendre plus efficace, et, du même coup, disposer de capitaux supplémentaires. Cette prévision budgétaire supplémentaire vise à fournir des fonds à cette fin.

Dans son annonce initiale de l'autre jour, le ministre a dit, je crois, que ces prêts seraient consentis à un taux d'intérêt de 6 p. 100. Le gouvernement n'offre rien de bien intéressant aux fabricants de pièces d'automobiles, en leur consentant un prêt à 6 p. 100. A mon avis, n'importe lequel d'entre